



L'Institution royale, les biens des jésuites et Honoré Mercier

Séraphin Marion, M.S.R.C.

Numéro 35, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025272ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025272ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Marion, S. (1970). L'Institution royale, les biens des jésuites et Honoré Mercier. *Les Cahiers des dix*, (35), 97–126. <https://doi.org/10.7202/1025272ar>

L'Institution royale, les biens des jésuites et Honoré Mercier

par SÉRAPHIN MARION, M.S.R.C.

Il y aura bientôt un siècle, L.-O. David¹ consignait, dans l'un de ses ouvrages, une sentence vierge de toute nuance ou restriction : « La Chambre d'Assemblée avait, dans un moment d'aveuglement, établi, en 1801, l'Institution royale, loi inique destinée à anglifier (sic) le pays en le couvrant d'écoles protestantes. »

La postérité a-t-elle infirmé ou révisé ce jugement que prononça, en 1872, l'ami intime de sir Wilfrid Laurier? Pour répondre à cette question, il convient d'éclairer sa lanterne en rappelant les origines de cette Institution.

Lors de la Conquête, le Canada comprenait au moins 60,000 et peut-être bien 75,000 Canadiens français catholiques et environ 200 Anglophones protestants. Cette minorité réunissait plusieurs communions. Dans le domaine scolaire tout au moins, c'est la communion anglicane qui tenait le haut du pavé, comme l'affirme opportunément le professeur A. L. Burt² :

« From the time of the conquest the policy of the home government was to provide each locality with a schoolmaster (. . .) he was required to be a communicant of the Church of England whose head was the King. »

Religion d'Etat en Angleterre, l'anglicanisme affichait, dès cette époque, la prétention d'être la religion officielle au Canada, dans les provinces maritimes et ultérieurement dans le Haut comme dans le Bas-Canada.

A Halifax, Charles Inglis, nommé évêque anglican de la Nouvelle-Ecosse, en 1787, dirigeait un diocèse qui embrassait l'Améri-

1. Monseigneur Plessis, Montréal, 1872, p. 27.

2. *A short History of Canada for Americans*, Minneapolis, 1944, p. 143.

que britannique du Nord. A Toronto, l'évêque John Strachan personnifiera ultérieurement, en ce qui a trait à l'Université de Toronto et aux terres réservées pour les besoins du clergé, un anglicanisme militant. A Québec, un autre personnage anglican, tout aussi dynamique que ses confrères, caressait le désir de présider aux destinées de l'éducation québécoise. Il répondait au nom de Jacob Mountain. Une idée le hantait: angliciser et protestantiser les Canadiens français par le truchement de l'instruction publique.

Nommé premier évêque anglican de Québec en 1793, il s'employa sans plus tarder à supplanter, dans le domaine de l'éducation, son rival l'évêque catholique de Québec : grâce à des écoles établies sous son égide, les enfants franco-catholiques deviendraient — il le pensait tout au moins — la proie facile du protestantisme.

Deux ans après son arrivée au Canada, Mountain confia à Dorchester son projet d'établir au Québec des écoles que dirigeraient des maîtres protestants. L'historien T. H. Raddall³ a glosé là-dessus :

« The Anglican bishop Mountain, with amazing stupidity, insisted that schools with English Protestant teachers should be set up in every parish so that the habitant children could be let « to embrace by degrees the Protestant Religion ». In this he was supported by Lieutenant Governor Milnes. »

Amazing stupidity : l'historien ne mâche pas la vérité au lord-évêque de Québec. On l'excuse volontiers de parler sans ménagement quand on considère la situation démographique de la province à cette époque.

Au dire de Louis-Philippe Audet⁴, les dix-neuf vingtièmes de la population étaient catholiques; l'autre vingtième, protestant. D'autre part, si l'on en croit le rapport⁵ présenté à la Chambre d'Assemblée en 1825 « les Anglicans en cette province ne composent qu'environ un quart de tous les Protestants qui y résident. »

Un quart de un vingtième donne un quatre-vingtième. Donc la confession anglicane de la province ne représentait que la qua-

3. *The Path of Destiny*, Toronto, 1957, p. 165.

4. *Le Système scolaire de la province de Québec*, Québec, 1952, III, p. 189.

5. *Ibid.*, IV, p. 17.

tre-vingtième partie de la population. Par l'entremise du lord-évêque de Québec, cette infime minorité voulait tenir les principales commandes de l'instruction primaire dans la province.

Minorité agressive et qui, à n'en pas douter, n'était nullement affligée d'un complexe d'infériorité!

Certains ont voulu expliquer sinon excuser le zèle du lord-évêque de Québec en invoquant la révocation de l'édit de Nantes et l'intention bien arrêtée de Louis XIV de catholiciser les Huguenots français. C'est ici le cas de répéter l'axiome connu: comparaison n'est pas raison.

La France catholique de Louis XIV désirait s'assimiler une minorité protestante. Dans le Bas-Canada de 1800, c'est une minorité anglicane qui prétendait angliciser et protestantiser la quasi-totalité de la population. Tâche herculéenne et vouée à un retentissant échec.

En 1801 naissait, dans un texte de loi tout au moins, l'Institution royale. Helen Taft Manning⁶ a souligné l'importance de cette initiative en n'omettant pas une précision majeure: « the presiding genius of the new Institute was the Anglican bishop himself. »

Ici s'impose l'ouverture d'une parenthèse. On ne s'imagine même pas, dans un Ontario anglophone et protestant, un système scolaire sous la direction d'un évêque catholique et français. Un docteur Ryerson, prédicant méthodiste, créateur et, pendant plus de trente ans, animateur et manière de ministre de l'Éducation en Ontario, soit! Mais un prêtre catholique romain revêtu d'un pareil pouvoir dans une province anglo-protestante? Pareille cogitation risquerait de mener en droite ligne son auteur à un hôpital d'aliénés.

Pourquoi faut-il que ce qui est impensable dans le Canada anglais ne le soit nullement dans le Canada français et que, dès le début du dernier siècle, un lord-évêque anglican se soit arrogé au Québec, dans le domaine scolaire, un pareil pouvoir sans susciter un commencement de révolution?

6. *The Revolt of French Canada*, Toronto, 1962, p. 19.

Comme quoi une conquête inflige au peuple conquis un terrible esprit défaitiste.

Raciste à son insu, mais assimilateur à son su, Mountain recevait l'appui de plusieurs lieutenants. Trois d'entre eux portent des noms célèbres dans l'histoire de la francophobie au Canada: Herman Witsius Ryland, Jonathan Sewell et Robert Shore Milnes.

Implacable ennemi des Canadiens français, Ryland d'après le Père Louis Le Jeune⁷, o.m.i., tenait le catholicisme pour une « religion qui abaisse et dégrade l'esprit humain et qui est une malédiction pour tous les pays où elle prévaut. » Thèse orangiste par excellence que soutenait, en 1804, le greffier du Conseil exécutif, et que Leslie H. Saunders, grand maître de la *Loyal Orange Association of British America* osa confirmer à Londonderry, dans l'Irlande du Nord, au cours d'une allocution prononcée le 16 juillet 1958 :

« The Church of Rome is the most formidable combination that ever was formed against the authority and security of civil government as well as against the liberty, reason and happiness of mankind. »

Ce Ryland, ennemi-né du Canada français, auréolait-il d'une grande espérance la fondation de l'Institution royale? Ici passons la plume à Helen Taft Manning.⁸

Selon l'historien américain, Ryland croyait que la diffusion de l'enseignement dans les couches populaires du Canada français diminuerait l'emprise du pape sur le clergé et les fidèles et amènerait inéluctablement l'anglicisation et l'apostasie des nouveaux sujets de Sa Majesté. Tel était le rôle que devait soutenir, au Canada français, l'Institution royale. Et Manning d'ajouter :

« All of this he saw as a slow process based on a system of state schools under the control of the Anglican bishop which would undermine the authority of the parish priests. »

Dans le Canada français de 1800, le nom de Jonathan Sewell personnifiait un sectarisme qui s'affichait sans vergogne aucune.

7. *Dictionnaire général du Canada*, Ottawa, 1931, II, p. 555.

8. *The Revolt of French Canada*, p. 79.

Quant à Robert Shore Milnes, Mason Wade⁹ l'appelle — et c'est tout dire — « the anglicizing governor. »

Louis-Philippe Audet¹⁰ a donc tout à fait raison de taxer d'« anglicisateurs à outrance » ces personnages.

Pour d'autres motifs, Arthur Lower¹¹, lui non plus, n'éprouve aucune sympathie à l'endroit de ces membres proéminents de la « clique du château » : Mountain, Ryland, Sewell et aussi Thomas Cary, rédacteur du *Mercury* de même que sir James Craig, nommé gouverneur en 1807 :

« These men (...) represented in various shadings, the quintessence of eighteenth-century English Toryism in all the depth of its intolerance, its lack of imagination, its devotion to a narrow fixed range of ideas and institutions, its total inability to see how the world looked to other people. These men and their fellow senior officials enjoyed the fruits of conquest in a hard literal sense. From his various appointments, Ryland in 1807 was in receipt of £1300 per annum, Halifax currency (at \$4 to the pound) while Sewell from one source or another derived £3172. These sums, in terms of the dollar of our own day, would be something of the order of \$30,000 and \$70,000, very nice stipends to come from a small colony. Even though some of the annual budget still was paid by Great Britain, these figures combined with others like them represented a considerable levy on the inhabitants. The mere knowledge that English functionaries were being given such sums, the sight of them swelling about, the arrogance of their attitude, these were enough in themselves to provoke intense resentment on the part of Canadians of standing, but whose standing, as members of a minority and one without much economic prowess, was always more or less precarious. The wonder is that they stood it as long as they did. »

Citation longue mais qui mérite d'être reproduite intégralement tellement elle ramasse, en quelques phrases vengeresses, tout un passé d'arrogance, d'injustice et d'oppression. Et celui qui cloue ces hommes au pilori n'est, en aucune façon, un nationaliste canadien-français exacerbé, mais bel et bien un Anglo-Canadien protestant.

9. *The French Canadians*, Toronto, 1955, p. 103.

10. *Le Système scolaire de la province de Québec*, III, p. 89.

11. *Canadians in the making*, Toronto, 1958, p. 129.

C'est avec une pareille engeance que nos pères furent invités à cohabiter, au sein de l'Institution royale. Que, dans l'immense majorité des cas, ils se soient rebiffés là contre atteste leur gros bon sens et leur incoercible volonté d'accomplir leur destin.

L'un des bons ouvrages sur lord Durham a été rédigé il y a plus d'un demi-siècle; il a pour auteur sir C. P. Lucas¹². Le tome III de la collection reproduit le rapport d'Arthur Buller sur l'éducation au Québec en 1838.

Après avoir attribué l'impopularité, chez les Canadiens français, de l'Institution royale à son caractère « exclusively British and Protestant »¹³, le bras droit de Durham dénonce, en termes non équivoques, la présence de l'évêque anglican, fondateur et animateur du nouvel organisme :

« Suppose (. . .) the Catholic bishops had been placed at its head, what would have been the popularity of such an institution with the Protestants and the British ? »

C'était parler d'or. Si plus souvent les Anglo-Canadiens se mettaient, à l'instar d'Arthur Buller, dans la peau des Canadiens français, ils verraient les choses dans une tout autre optique; à leur indifférence se substitueraient une compréhension et une sympathie agissante.

Les intentions anglicisantes et anticatholiques des Mountain, des Ryland, des Sewell et des Milnes ne prêtaient le flanc à aucun doute au moment où fut conçu le projet, c'est-à-dire au début du dix-neuvième siècle.

Aujourd'hui nombreux sont les historiens anglophones qui, sur ce point, mettent leurs pas dans ceux de leurs devanciers et résumant, en des formules percutantes, les énoncés de plusieurs anciens textes.

C'est, par exemple, J. B. Brebner¹⁴ qui tient l'Institution royale

12. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, Oxford, 1912, III, p. 248.

13. Louis-Philippe Audet a fait observer avec à-propos que le mot *exclusively* force la note: plusieurs écoles royales furent établies dans des régions canadiennes-françaises du Québec, sous la direction de maîtres catholiques. Mieux eût valu écrire : « le caractère *fortement* britannique et protestant de l'Institution royale. »

14. *Canada*, 1960, p. 215.

pour une savante machine à angliciser (« an elaborate engine of anglicizing education »). C'est W. L. Morton¹⁵ qui modifie à peine cette définition et considère l'Institution royale comme un système élaboré dans le dessein d'angliciser les Canadiens français (« a full-blown scheme of Anglicization »). C'est le professeur A. L. Burt¹⁶ qui qualifie de machination l'Institution royale : « A scheme rather than a system, it was designed to force the English language down their throat. »

Et l'ancien professeur d'histoire à l'Université de l'Alberta de noter, avec sagacité, que ce fut une tragédie, pour le Québec, d'être forcé d'accueillir l'instruction publique sous un pareil travesti ou déguisement susceptible d'inspirer les pires soupçons.

C'est enfin le célèbre historien contemporain Mason Wade¹⁷ qui écrit tout uniment :

« The creation of the Royal Institution was the first step in a campaign of anglicization which endangered the basic elements of French-Canadian survival. »

Ce que nous savons déjà des Mountain, des Sewell, des Ryland et des Milnes, francophobes patentés et prébendés, suffit amplement à tirer la conclusion que voici : les Canadiens français, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, devaient craindre comme la peste toute société, toute institution, tout organisme où l'un ou l'autre de ces personnages soutiendrait un rôle de premier plan. Tous ces membres de la « clique du château », qui s'entendaient comme larrons en foire pour essayer de supprimer le fait français dans l'Amérique britannique, ne pouvaient inspirer la moindre confiance aux « nouveaux sujets » bien décidés à demeurer fidèles à leur ascendance.

Vouloir unir dans une même entité d'authentiques Canadiens et les ennemis-nés de ces Canadiens, c'était vouloir marier l'eau et le feu, c'était chercher la quadrature du cercle.

Fondée en 1801, l'Institution royale sommeilla dans ses langes pendant dix-sept ans. En 1818 furent nommés, sous le grand sceau

15. *The Kingdom of Canada*, Toronto, 1963, p. 195.

16. *A short History of Canada for Americans*, p. 143.

17. *The French Canadians*, p. 104.

de la province, les syndics de cette société. Comme on le pense bien, le très révérend Jacob Mountain était l'un des cinq personnages promus à ces postes stratégiques. Le 4 décembre 1819, il accédait à la présidence de l'Institution.

Il exerça ces hautes fonctions jusqu'au moment de sa mort survenue le 16 juin 1825.

Qui le remplaça le mois suivant ? On l'a deviné: nul autre que Jonathan Sewell, l'un des adversaires les plus acharnés du Canada français.

Sa présidence fut éphémère : le 13 juin 1826, c'est le très révérend C. Stewart, successeur de l'évêque Mountain, à Québec, qui occupera ce poste pendant six ans.

Le 8 octobre 1830, l'archidiacre anglican George J. Mountain, fils de l'ancien lord-évêque de Québec, devint syndic de l'Institution. Le 8 octobre 1832, il accède, lui aussi, comme son père, à la présidence qu'il conservera pendant deux ans.

Le 17 décembre 1834, cette présidence est dévolue à A. W. Cochran qui offre sa démission le 29 septembre 1837. C'est alors l'ancien archidiacre George J. Mountain, devenu évêque anglican de Montréal, qui le remplace, le 12 juin 1838. Jusqu'en 1846, il jouera un rôle important dans cet organisme dont l'histoire désormais s'identifiera plus ou moins avec celle de l'Université McGill.

Bref, de 1818 à 1846, l'anglicanisme tiendra le haut du pavé à l'Institution royale et y exercera une manière de monopole. Sauf quatre années où des laïcs anglicans dirigent l'organisme, ce sont des évêques anglicans qui président aux destinées de ce qui, à certains égards, peut être considéré comme le premier ministère d'Instruction publique du Québec.

Sur la route très cahoteuse que l'Institution royale connaîtra, jusqu'au milieu du siècle, surgira et se maintiendra une insurmontable pierre d'achoppement : la présence quasi continue d'un évêque anglican — lord-évêque de Québec ou lord-évêque de Montréal — à la présidence de la société.

Grief majeur que les évêques catholiques du Québec ne manqueront pas de formuler contre le bureau des syndics de l'Institution royale: en vertu de cette présidence qu'ils s'étaient arrogée sans égard au caractère catholique de l'immense majorité de la population, les lords-évêques anglicans de Québec ou de Montréal détenaient l'autorité supérieure de l'éducation de la province.

Dès 1818 lord Bathurst avait osé inviter Mgr Plessis à faire partie du bureau des syndics de l'Institution royale. Bureau présidé, il va sans dire, par le très révérend Jacob Mountain.

Aujourd'hui l'oecuménisme réunit, en maintes circonstances, Protestants et Catholiques; sur un pied d'égalité, s'entend! Or, en 1818, alors que l'Esprit oecuménique ne soufflait pas encore sur les hauts lieux du catholicisme, au moment où Protestants et Catholiques se considéraient non pas comme des frères séparés, mais plutôt comme des frères ennemis, on eut l'incommensurable audace d'offrir à Mgr Plessis un poste placé sous la dépendance du lord-évêque anglican Jacob Mountain.

Comme on le pense bien, l'évêque catholique du Québec refusa catégoriquement ce douteux honneur. Et il faudrait être la déraison incarnée pour soutenir qu'il eut tort. On le voit mal acceptant, en cette conjoncture, une place subordonnée à l'un des plus puissants burgraves de la « clique du château ». Il eût vite appris, à ses dépens, que les dés du petit jeu étaient toujours pipés.

Ni Mgr Panet, ni Mgr Lartigue ne se laissèrent là-dessus embobeler comme des enfants crédules. Celui-ci nourrit constamment, à l'endroit de l'Institution royale, une énergique opposition. Attitude non pas inexplicable, mais logique et digne: il ne passerait pas sous les Fourches Caudines du lord-évêque de Québec.

Plus souple que son prédécesseur Mgr Plessis, Mgr Panet eût poussé la condescendance jusqu'à accepter, en 1826, la division de l'Institution royale en deux comités, l'un protestant et l'autre catholique.

Solution qui ne tranchait en rien la question de la présidence de l'Institution. Force était à Mgr Panet de reconnaître, comme l'a noté Louis-Philippe Audet¹⁸, que « le gouvernement de Sa Ma-

18. *Le Système scolaire de la province de Québec*, IV, p. 49.

jesté, en nommant exclusivement l'Evêque d'une Eglise, porterait certainement ombrage aux membres de l'autre. »

Timide protestation qui laissait subsister dans toute son acuité le problème de la présidence générale de l'organisme.

Quand on soupe avec le diable, il faut prendre une longue cuiller: ce proverbe exprime une grande vérité. En consentant à souper, sur le palier de l'enseignement primaire, avec les pires ennemis du catholicisme canadien-français, Mgr Panet se fût contenté d'une très petite cuiller. Heureusement qu'il ne fut pas loisible à lord Dalhousie d'accepter ce projet.

Souvent le temps fait bien les choses: lord Bathurst et lord Dalhousie finirent par reconnaître le bien-fondé de la thèse des évêques du Québec.

Dans sa lettre, en date du 10 juin 1821, à Bathurst, Dalhousie¹⁹ écrivit ce paragraphe révélateur: « La grande objection que l'on a, c'est d'être soumis à la direction de l'Institution royale, dont l'évêque protestant est le président. Cette objection est naturelle dans un pays où la religion catholique domine . . . »

D'autre part, le 15 décembre 1824, dans une lettre adressée à Dalhousie et rédigée sur le même sujet, Bathurst²⁰ admettait tout uniment « les raisons que les Catholiques peuvent avoir d'après leur conscience de ne pas envoyer leurs enfants à l'Institution actuellement. . . »

Fort de ces textes, l'historien Robert Christie²¹ a pu approuver, en parfaite connaissance de cause, le clergé catholique de l'époque « qui insiste avec raison, comme toutes les autres dénominations religieuses, pour diriger exclusivement l'éducation de son propre troupeau. »

Voilà qui devrait clore le débat. Ces aveux traduisent, mieux qu'aucune exégèse, la poussée profonde de Mountain et de ses acolytes, partisans de l'assimilation totale des Canadiens français.

19. *Ibid.*, III, p. 183.

20. *Ibid.*, IV, p. 13.

21. *Ibid.*, III, p. 70.

Sur la liste, dressée en 1818, des premiers syndics de l'Institution royale ne figurait qu'un seul Canadien français: l'Orateur — ou président — de la Chambre d'Assemblée. Le seul Canadien français au milieu de neuf personnages anglo-protestants placés à la haute direction d'un système scolaire destiné à une population aux dix-neuf vingtièmes de langue française.

Et Louis-Philippe Audet de s'écrier là-dessus, dans son ouvrage: « on n'avait vraiment pas le sens des proportions à cette époque! »

Aveu d'une candeur qui étonne.

Quand donc l'a-t-on eu, ce sens des proportions?

Certainement pas sous le régime de la « clique du château », dans le Bas-Canada, et du « Family Compact » dans le Haut-Canada. Certainement pas en 1824, alors que, comme l'affirme Buller, dans son rapport reproduit dans le tome III de l'ouvrage de Lucas²², seulement cinq sur vingt-cinq commissaires et vingt-deux sur quatre-vingt-un visiteurs d'écoles étaient Canadiens français. Certainement pas en 1840 alors que l'Acte d'Union accorda au 450,000 habitants du Haut-Canada anglo-protestant le même nombre de députés qu'aux 650,000 habitants du Bas-Canada franco-catholique. Certainement pas depuis 1867 jusqu'à nos jours, pendant près d'un siècle de vie confédérative, alors que la minorité anglophone du Québec a obtenu, dans le domaine de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, un traitement marqué au coin de la justice, de la générosité et de la magnanimité, tandis que toutes les minorités francophones, dans le Canada anglais, ont connu et connaissent encore, même en Ontario, actuellement la moins intolérante des provinces anglophones, une situation pénible.

* * *

Les desseins que nourrissait le fondateur de l'Institution royale envers les nouveaux sujets de Sa Majesté expliquent l'opposition du Canada français au projet de Mountain. Toutefois un autre facteur doit entrer en ligne de compte pour justifier cette opposition: les biens des Jésuites.

22. Lord Durham's Report on the Affairs of B.N.A., p. 248.

Dès le premier quart du dix-septième siècle, les Jésuites firent leur apparition au Canada. De Québec, quelques membres de la célèbre Compagnie se rendirent aux quatre coins de l'Amérique dans le dessein d'évangéliser les indigènes. Ultérieurement ils fondèrent des maisons d'enseignement. Peu à peu ils devinrent propriétaires de biens considérables communément désignés par l'expression : biens des Jésuites.

Sous le régime français, les revenus provenant de ces biens servaient principalement à défrayer l'éducation des enfants et des jeunes gens de la naissante colonie.

La Conquête de 1760 priva les Jésuites de ces biens au profit du conquérant. La raison du plus fort — tout le monde le savait bien avant La Fontaine — est toujours la meilleure. Et au cas où le conquis eût alors oublié cette maxime, le conquérant se fût chargé de la lui apprendre.

C'est ainsi que le général Amherst crut devenir propriétaire temporaire des biens que les Jésuites avaient jusqu'alors possédés au Canada.

Pour ces pionniers de l'enseignement au pays, la situation s'aggrava considérablement en 1773 — donc treize ans seulement après la Conquête — lorsque le pape Clément XIV abolit l'Ordre des Jésuites.

Même si les Jésuites canadiens avaient obtenu — supposition gratuite — en 1760 la permission de conserver leurs biens, il faut admettre que, en 1773, après la suppression de l'Ordre par le pape lui-même, ces biens devaient éventuellement passer en d'autres mains.

Le Père Casot, dernier survivant des Jésuites au Canada, mourut en 1800. C'est alors qu'eut lieu effectivement la dévolution des biens des Jésuites en faveur de la Couronne.

Même sous le régime français, nos éducateurs étaient réduits à la portion congrue. Il s'ensuit que, avec la privation du revenu provenant de ces biens, la portion congrue s'amenuisa au point de devenir, à toutes fins utiles, inexistante. Le surent mieux que

quiconque tous ceux — prêtres, religieux, religieuses ainsi que quelques laïcs — qui, à partir de cette époque et pendant plus d'un siècle, durent s'attaler à l'héroïque besogne d'enseigner *gratis pro Deo*, c'est-à-dire pour des prunes.

D'aussi décourageantes conjonctures n'incitèrent nullement les pionniers de l'éducation au Canada à jeter le manche après la cognée.

Dès 1770, un mémoire remis à Carleton sur le point de quitter Québec pour se rendre à Londres, sollicite la restitution, pour les besoins de l'éducation, des biens confisqués des Jésuites. Rejeté par Londres, le projet revient sur le tapis en 1789: opposé à la fondation immédiate d'une université à Québec, Mgr Hubert ne demandait pas mieux que d'affecter les fonds provenant des biens des Jésuites au rétablissement du Collège des Jésuites. A lui aussi Londres opposa un refus formel. Et aux Sulpiciens désireux de fonder à Montréal, en 1790, avec ces fonds, une maison d'enseignement, Londres fit savoir, si l'on en croit Mgr Camille Roy²³ que « la Couronne gardait encore en délibéré le sort réservé aux biens des Jésuites. »

L'utilisation des revenus provenant des biens des Jésuites retenait aussi l'attention des Anglo-Canadiens. En fait foi un paragraphe que rédigea Arthur Buller et que consigna Lucas²⁴ :

« Nor were the French Canadians alone in their complaints. At the first session of the newly constituted legislature, in 1792, a petition signed wholly or in greater part by the inhabitants of British origin, was presented to the House of Assembly from the city and country of Quebec, setting forth the original destination of the Jesuit estates and showing that, owing to their diversion, the province was utterly without the means of education. An address to His Majesty George III, upon this petition, was unanimously adopted by the Assembly. »

Un mot dans ce texte mérite d'être souligné : *diversion*, c'est-à-dire l'utilisation du revenu provenant des biens des Jésuites à des fins autres que celles qui leur avaient été tout d'abord assignées.

23. *L'Université au Canada français*, Québec, 1935, p. III.

24. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, III, p. 242.

Comme se produisit cette déviation?

C'est d'abord le comité, constitué en 1823, pour enquêter sur l'état de l'éducation dans la province, qui nous l'apprend. Ceux qui aujourd'hui s'apitoient sur cet état ne doivent pas oublier que quantité de deniers provenant des biens des Jésuites, loin d'avoir servi les intérêts de l'éducation, ont été utilisés à d'autres fins demeurées inconnues du comité.

Une lettre, en date du 7 juillet 1831, de Goderich à Aylmer, confirme cette donnée du comité. Et Louis-Philippe Audet²⁵, en toute objectivité, a reproduit intégralement cette lettre dans son ouvrage. En voici les lignes qui, en l'occurrence, nous intéressent plus particulièrement :

« J'admets volontiers que les revenus qui peuvent provenir de ces biens doivent être regardés comme inviolablement et exclusivement applicables à cet objet (de l'éducation). Il est à regretter, sans doute, qu'une partie quelconque de ces fonds ait jamais été appliquée à d'autres fins. »

En 1838, c'est lord Durham lui-même qui s'appesantira sur le sujet. Et Lucas²⁶ n'a pas manqué de monter en épingle cette citation qu'il connaissait mieux que quiconque :

« It will be observed that Lord Durham criticizes the British Government on the ground that « it has applied the Jesuits' estates, part of the property destined for purposes of education to supply a species of fund for secret services; and for a number of years, it has maintained an obstinate struggle with the Assembly in order to continue this misappropriation. »

Stanley B. Ryerson²⁷ a, lui aussi, dénoncé ce détournement de fonds en citant un autre passage du rapport de Durham :

« The British authorities, as Durham observed, neither did nor attempted to do anything for education. « Indeed », he says. « the only matter in which (the Government) has appeared in one connection with the subject, is one by no means creditable to it. »

25. *Le Système scolaire de la province de Québec*, IV, p. 334.

26. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, I, p. 166.

27. 1837 — *Birth of Canadian Democracy*, Toronto, 1937. p. 60.

La fin de cette citation est identique à la précédente. Sir Reginald Coupland²⁸ n'a pas, lui non plus, fermé les yeux sur cette louche affaire.

Les revenus provenant des biens des Jésuites contribuèrent donc à défrayer des « services secrets », selon l'expression de Durham lui-même. Ils devaient aussi alimenter une autre caisse et soulever de nouveau l'irritation des Canadiens. C'est Arthur Buller qui nous l'apprend. Et c'est Lucas²⁹ qui a recueilli l'aveu :

« Not content with diverting their proceeds (les revenus provenant des biens des Jésuites) from their original destination, (the British Government) unfortunately adopted the mode of appropriation the most obnoxious possible to that part of the population for whose benefit they were first granted. »

The most obnoxious possible : l'expression ne manque pas de force. Quel était donc ce mode d'appropriation si désagréable aux Canadiens ?

On le devine facilement.

Vaste machine de guerre montée pour angliciser le Canada français, l'Institution royale ne travaillait pas *gratis pro Deo* : elle réclamait des fonds, beaucoup de fonds pour assurer un fonctionnement qui lui permettrait d'atteindre le but qu'on lui avait assigné.

Les autorités britanniques lésinaient sur les dépenses pour fins d'éducation. Par contre, les revenus provenant des biens des Jésuites étaient là, appétissants, en des bourses rondelettes et à la portée de la main. Quelle tentation pour ceux qui criaient famine ! Au lieu de laisser dormir ces valeurs dans d'obscurs coffres-forts, pourquoi ne pas les utiliser pour instruire les Anglo-Canadiens, puis user simultanément du prétexte qu'il fallait bien sortir les Franco-Canadiens de l'état d'ignorance où ils croupissaient.

Car il est bien entendu que, en cette rencontre comme en tant d'autres, les Anglo-Saxons consultent en tout premier lieu leurs intérêts. Ils agissent ainsi comme presque tous les peuples qui évoluent sur la machine ronde. Toutefois — et c'est ici qu'ils se

28. *The Durham Report*, Oxford, 1945, p. 71.

29. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, III, p. 241.

différencient — leurs intérêts étant bien servis, ils s'ingénient à découvrir ensuite des arguments moraux pour justifier leurs décisions — et tranquilliser leur conscience.

Arthur Lower³⁰ songeait sans doute à ce subterfuge en écrivant : « The normal Puritan tendency of English Canadians to think of all foreign adventures as crusades for righteousness. »

L'évêque anglican Mountain et ses amis lorgnaient ces biens des Jésuites, comme l'admettent J. B. Brebner³¹ et quelques autres historiens.

Ces visées se manifestèrent dès la fin du XVIII^e siècle. A partir de 1800 et pendant plus de vingt-cinq ans se multiplieront les invitations à payer les frais d'administration de l'Institution royale et ultérieurement de la naissante Université McGill en puisant à même les revenus des biens des Jésuites. Lords-évêques, ministres des colonies, lieutenants-gouverneurs, tous à qui mieux mieux réclament à cor et à cri l'utilisation de ces biens. Tous débitent solennellement ce qui devient une rengaine.

Voici, de 1800 à 1828, la liste des lettres, instructions, dépêches, mémoires ou messages orchestrés sur ce thème.

Le 5 avril 1800, dépêche de Milnes à Portland; le 4 juillet 1805, lettre du même gouverneur au comte de Camden; le 14 février 1815, message de John Strachan, futur évêque anglican de Toronto, à ses amis Samuel Sherwood, Andrew Stuart et James Stuart; le 20 septembre de la même année, lettre du même personnage au lord-évêque de Québec; le 30 décembre de la même année, dépêche de lord Bathurst à sir Gordon Drummond; le 10 mai 1816, instruction définitive de lord Bathurst à Sherbrooke; en 1819, ordre de Bathurst au duc de Richmond; en mars 1823, mémoire de Jacob Mountain au lieutenant-gouverneur, sir F. N. Burton; le 26 février 1828, mémoire de Dalhousie à Huskisson.

Dans ces textes, c'est toujours la même turlure; le désir d'utiliser les revenus provenant des biens des Jésuites pour le soutien d'institutions, à toutes fins utiles, protestantes.

30. *Colony to Nation*, Toronto, 1953, p. 160.

31. *Canada*, p. 210.

On finit toujours par tomber du côté où l'on penche. En cette occurrence, la chute se produisit en 1820. Elle devait être suivie de plusieurs autres.

Saisissons ici l'occasion qui se présente de rendre un hommage mérité à Louis-Philippe Audet, auteur connu du monumental ouvrage sur le système scolaire de la province de Québec. Travail exhaustif, à maints égards, il abonde en renseignements nouveaux, puisés aux sources.

La présente étude lui est redevable de quantité de remarques pertinentes et de précisions utiles; je tiens à le proclamer ici une fois pour toutes.

L'ouvrage de mon éminent confrère se révèle indispensable à tous ceux qui veulent comprendre les tenants et les aboutissants de l'actuel système d'éducation au Québec.

Sur le problème de l'emploi des biens des Jésuites au soutien de l'Institution royale, Louis-Philippe Audet a projeté une lumière nouvelle dont il faut lui savoir gré.

Avant lui on s'imaginait volontiers que l'Institution royale avait engouffré, pendant de nombreuses années, tous les revenus provenant des biens des Jésuites. A cette condamnation globale, Louis-Philippe Audet a substitué un jugement plus nuancé. En alignant des faits et des textes qui ne prêtent le flanc à aucune équivoque, surtout en mettant en relief les obstacles majeurs qui ont empêché l'Institution royale de drainer des revenus provenant des biens des Jésuites, il a surabondamment démontré que plusieurs assertions de ses devanciers, sur ce sujet, étaient entachées d'exagérations.

Il n'empêche que, en maintes circonstances, de 1820 à 1846, ces revenus ont sustenté ce grand, cet éternel malade que fut l'Institution royale. Mon savant confrère l'admet, en tout bien tout honneur, avec pièces justificatives à l'appui. Il convient d'en consigner ici quelques-unes.

Le 3 octobre 1820, afin de payer une partie des frais d'une poursuite intentée contre Francis Desrivières, l'Institution royale

obtient un prêt de £200 prises à même les revenus des biens des Jésuites. Vers 1824, si l'on en croit Charles James Stewart, l'Institution royale acquitte quelques petites dettes en utilisant ces revenus. Une lettre, en date du 20 janvier 1830, de Mgr Panet à Mgr Lartigue, renferme une phrase d'une exceptionnelle importance : « Les allouances (sic) d'argent accordées en faveur des écoles protestantes (. . .) sont prises sur les revenus de la Couronne qui se perçoivent ici sur les biens des Jésuites »

On tient l'aveu.

Car certains fonds provinciaux, issus des biens des Jésuites, sustentent l'Institution royale. C'est Louis-Philippe Audet³² lui-même qui rappelle cette élémentaire vérité. C'est ainsi que, le 18 mars 1830, la Chambre d'Assemblée décide d'accorder « deux mille livres courant pour le soutien des écoles établies sous le contrôle de l'Institution durant cette année. »

De 1801 à 1829, le comportement de la Chambre d'Assemblée à l'endroit des écoles élémentaires de l'Institution royale se résume en un mot : générosité.³³

En plus de ces écoles élémentaires, l'Institution royale avait établi, à Québec, à Montréal et à Kingston, des collèges royaux ou *Royal Grammar Schools*, manières de High Schools, c'est-à-dire maisons d'enseignement secondaire. De 1816 jusqu'à 1832, qui subvenait à leurs dépenses? Rien d'autre que les revenus provenant des biens des Jésuites.³⁴

Le 25 février 1832, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada adopta une loi en vertu de laquelle certains deniers, issus des biens des Jésuites, seraient ainsi répartis : du 1er octobre 1831 au 30 septembre 1832, £180 au commissaire chargé de la régie des biens; £90 au commis du commissaire; £80 pour dépenses contingentes; £200 au maître de l'École de Grammaire de Québec; £90 pour le loyer de la maison; £200 au maître de l'École de Grammaire de Montréal; £54 pour le loyer de la maison.³⁵

32. *Le Système scolaire de la province de Québec*, III, p. 275.

33. *Ibid.*, IV, pp. 341 et 357.

34. *Ibid.*, III, p. 147 et IV, p. 152.

35. *Ibid.*, IV, p. 337.

Donc certains deniers provenant du revenu ou des ventes des biens des Jésuites ont répondu à certains besoins de l'Institution royale aux paliers primaire et secondaire. Dépenses nullement soldées en monnaie de singe, mais payées rubis sur l'ongle. Menus frais, certes, aujourd'hui, alors que se brassent non plus des millions, mais des milliards de dollars; toutefois sommes non négligeables, il y a plus d'un siècle.

Il reste à signaler le troisième volet du triptyque: après ces subventions consenties aux écoles royales ou primaires ainsi qu'aux collèges royaux ou écoles secondaires, il y a lieu de se demander de quelle façon subsista, à ses débuts, à partir de 1829, sur le palier universitaire, grâce au truchement de l'Institution royale, la future McGill University.

Ici écoutons les paroles tellement explicites de Cyrus Macmillan, auteur de *McGill and its Story*. Louis-Philippe Audet³⁶ a versé cette pièce au débat, démontrant ainsi son respect de l'objectivité :

« Il ne faut pas oublier que les biens des Jésuites (...) ont pris, en définitive, une part prééminente dans l'histoire initiale du collège McGill. C'est grâce aux revenus qui en dérivèrent, lorsque toutes les autres sources étaient épuisées, qu'il fut possible, aux syndics de l'Institution royale et aux exécuteurs testamentaires de James McGill, de prouver, devant les Cours, la légalité de la donation McGill et de faire valoir leurs droits aux propriétés de Burnside. »

En voilà suffisamment pour énoncer les deux constatations que voici : les revenus issus des biens des Jésuites ont préservé de la mort la naissante Université McGill, université protestante, comme en fait foi, entre autres témoignages, celui de l'évêque George J. Mountain³⁷, dans son rapport daté du 14 décembre 1844 ; ces revenus devant défrayer l'éducation de toute la population scolaire du Bas-Canada, et non pas seulement la minorité anglophone de la province, « ne fut vraiment utile, en fait, qu'à la minorité et ce sera la principale cause de sa décadence. » On cueille l'important aveu sous la plume de Louis-Philippe Audet³⁸.

36. *Ibid*, III, p. 242.

37. *Ibid*, III, p. 280.

38. *Ibid*, IV, p. 116.

Le moment est venue de répondre à une objection courante. La voici dans son laconisme et sa nudité : le Gouvernement britannique n'avait-il pas l'incontestable droit d'utiliser, comme bon lui semblait, ces biens qui désormais lui appartenaient ?

A quoi l'historien J. Castell Hopkins³⁹ a formulé, une réponse sagace et pertinente :

« But in case of escheat a liberal proportion is frequently appropriated to the carrying out of the intention of the donors or to indemnifying those who may morally consider themselves entitled to it. »

Castell Hopkins a raison : lorsque la Couronne acquiert des biens par dévolution, il conviendrait que fût respectée l'intention du donateur ; il serait même conforme à l'équité d'indemniser ceux qui se considéreraient lésés par cette transmission de biens.

C'est bien ce que firent alors les autorités britanniques... à cette différence près que, au vrai, c'est exactement le contraire qui se produisit !

Arthur Buller⁴⁰ a stigmatisé, l'un des premiers, l'odieux procédé :

« The English Government might maintain that in these appropriations it merely exercised the right which it undeniably possessed of doing what it liked with its own ; but it cannot be a matter of surprise that the Catholics of Canada should have felt discontented, when they saw the great Catholic legacy of their forefathers thus converted into a fund for the establishment of a rival Church. »

Arthur Lower⁴¹, à l'accoutumée, a résumé la situation en une formule concrète et comme frappée en médaille. Nous la soulignons dans la citation que voici :

« The Jesuit Estates had been confiscated to the Crown and their proceeds were being applied to state education through the Royal Institution ; through French eyes that looked like *Catholic money being spent on Protestant Education.* »

39. *Canada*, London, 1901, p. 378.

40. *Lord Durham's Report on the Affairs of British North America*, III, p. 243.

41. *Colony to Nation*, p. 217.

Utiliser de l'argent *catholique* pour satisfaire des besoins *protestants* : avec un pareil procédé, l'Institution royale était vouée, dans le Canada français tout au moins, à un retentissant échec.

Echec qui entraîna, en moins d'un demi-siècle, la disparition de la machine anglicisante. Echec que reconnaissent sans ambages et sans réticence bon nombre d'historiens anglo-protestants. Prêtons un instant l'oreille à cette petite litanie de condamnations :

- « That it (the Royal Institution) failed entirely is admitted on all hands and there is no disagreement as to the immediate cause of failure, namely its unpopularity with the French Canadians and the Catholic Church. » (Lucas) ⁴²
- « The Catholic clergy refused to serve on its governing board and the law remained a dead letter. » (Manning) ⁴³
- « In Lower Canada, there was an attempt to get control through the establishment of the Royal Institution for the Advancement of Learning. But French Catholic opposition nullified this aim. » (McInnis) ⁴⁴
- « It remained a dead letter in the face of steadfast French opposition. » (Morton) ⁴⁵
- « The Royal Institution had remained virtually a dead letter, thanks to the unanimous opposition of the French Canadians. » (Wade) ⁴⁶

Avec sa soif habituelle et légitime de vérités nuancées, Louis-Philippe Audet a tempéré ces condamnations en bloc. *Failed entirely ? Dead letter ?* Il ne souscrit pas entièrement à de pareilles assertions puisque, pendant près d'un demi-siècle, l'Institution royale a favorisé l'essor intellectuel, scientifique et culturel de la minorité anglo-protestante du Québec.

Ce fut tant mieux pour cette minorité privilégiée, à plus d'un titre, et tant pis pour nos pères ainsi que leur descendance. Nous n'en disconvenons pas : l'argent n'a pas d'odeur et, partant, ni de caractère religieux ou racial. Toutefois, en cette conjoncture, ce

42. Lord Durham's Report on the Affairs of British North America, III, p. 248.

43. The Revolt of French Canada, p. 19.

44. Canada, p. 210.

45. The Kingdom of Canada, p. 193.

46. The French Canadians, p. 125.

fut, ne l'oublions jamais, selon la pittoresque et juste formule d'Arthur Lower, de l'argent *catholique* et *français* qui défraya partiellement une éducation *protestante* et *anglophone*.

Il serait sans doute messéant de prendre congé de Louis-Philippe Audet et de son *magnum opus*, sans se pencher tout au moins sur ce qui est pour lui le coeur de la question ou, si l'on veut, la partie essentielle de sa thèse : sa découverte, au sens strict du terme, ce par quoi il prétend avoir renouvelé et rajeuni un sujet jusqu'à lui fort rebattu.

A son sentiment, parmi les douze articles de la loi de 1801 constituant l'Institution royale, deux articles — le quatrième et le huitième — peu remarquables de la plupart des historiens antérieurs, changeaient la face des choses ; au poison se substituait ainsi l'antidote ; et l'Institution royale devenait en un tournemain bonne et douce comme une agnelle naissante.

Hâtons-nous donc d'examiner ces deux articles pouvant opérer pareille métamorphose.

L'article quatrième stipule que toutes les écoles privées alors existantes — celles qui appartenaient aux communautés religieuses, aux « corporations » légalement établies ou à de simples particuliers — ne relèveraient pas de l'Institution royale.

Ici, malgré notre bonne volonté, nous ne parvenons pas à partager l'optimisme et l'euphorie de notre éminent confrère. Toutes ces maisons d'enseignement, édifiées à coups de sacrifice et d'héroïsme, recevaient ainsi la permission de continuer à vivoter. . . ou d'aller à vau-l'eau. Concession magnanime ? Non pas, mais plutôt une décision dictée par l'équité. Autrement, c'eût été la mainmise sur tous les rouages de l'enseignement au Québec ; à des petits vols déguisés se fût ajouté un vol global et carabiné. Et l'on éprouve quelque malaise à voir un esprit aussi élevé et aussi foncièrement honnête que Louis-Philippe Audet, s'attarder sur un procédé tout simplement correct et normal.

L'article huitième prend, de prime abord, figure de victoire démocratique : nulle école ne sera établie dans une paroisse à

moins que la majorité des habitants n'en ait, au préalable, réclamé la fondation.

Serait-là une autre concession magnanime et l'obtention d'une autonomie en matière scolaire ? Rien de moins sûr. Faut-il rappeler encore une fois que, pendant près d'un demi-siècle, des lords-évêques anglicans monopolisèrent la présidence de l'Institution royale. Ils s'étaient assigné la mission d'angliciser et de protestantiser les Canadiens français. Se placer sous la coupe de pareilles gens, c'eût été tout au moins méconnaître les lois d'une élémentaire prudence.

Dans toute loi, dans tout règlement, il y a lieu d'établir une distinction nette entre la lettre et l'esprit. La lettre tue, a dit saint Paul, et l'esprit vivifie. L'esprit revêt donc une importance souveraine.

La meilleure constitution, calligraphiée sur fin vélin, ornée de rubans de soie, de colifichets et de sceaux de cire rouge, ne vaut pas tripette quand l'esprit qui l'anime est mauvais.

En dépit de la lettre des articles quatrième et huitième et malgré leur apparente libéralité, l'Institution royale, dirigée par Mountain, ses successeurs et ses favoris, fût demeurée imprégnée d'un esprit anticatholique et antifrançais qui eût menacé l'avenir culturel et religieux de la France nouvelle en Amérique.

Jeux extrêmement dangereux que les Plessis, les Lartigue et même les Panet percèrent à jour. Membres d'un groupe majoritaire, ils refusèrent catégoriquement de s'inféoder à une infime minorité hostile, arrogante et qui, dès le départ, avec une présidence anglicane, eût monopolisé, en quelque sorte, le côté du manche.

D'ailleurs l'appétit de la minorité anglicane se manifesta avec voracité dans le Haut-Canada anglais comme dans le Bas-Canada français. John Strachan, évêque anglican de la future province de l'Ontario, veillait alors au grain. Ses ouailles constituaient une faible minorité de la population protestante du Haut-Canada ? Qu'à cela ne tienne ! L'anglicanisme n'avait point de cesse qu'il n'eût

réussi à prendre en main les destinées de l'éducation en Ontario. Là-dessus croyons sur parole Gerald M. Craig⁴⁷ :

« This attempt to put education in Anglican hands produced little but alarm and suspicion in the province. »

Quelques pages plus loin, l'auteur verse au dossier l'importante précision que voici :

« They (the Assembly) objected to the General Board of Education because it was. . . presided over by John Strachan. »⁴⁸

On a bien lu et bien compris cette assertion : les députés du Haut-Canada — méthodistes, presbytériens, baptistes, unitariens pour la plupart — refusaient de placer le ministère de l'éducation sous la présidence de l'évêque anglican de la province. Tous ces non-catholiques opposaient leur veto à la présidence d'un évêque pourtant non-catholique lui aussi. Ainsi on peut mieux mesurer la singulière audace et l'extraordinaire effronterie d'un Mountain remuant ciel et terre pour obtenir et conserver à l'anglicanisme, dans le Bas-Canada presque entièrement catholique, les rênes de l'éducation.

Bref, l'épiscopat québécois estima — et comment ne pas l'en féliciter — que, selon le dicton populaire, d'un sac à charbon ne peut sortir blanche farine. Ce dernier mot n'évoque-t-il pas le rusé chat du fabuliste, ce « bloc enfariné » que redoutait le vieux rat ?

*Rien ne te sert d'être farine
Car quand tu serais sac, je n'approcherais pas.*

Et La Fontaine de louer, comme chacun le sait, la prudence du rat expérimenté.

Nos pères ne se laissèrent pas prendre au piège grossier, convaincus comme ils l'étaient que méfiance est mère de sûreté.

* * *

L'histoire controversée des biens des Jésuites embrasse une période qui va de 1760 jusqu'à l'année 1838. Au lieu de la prendre de biais, Honoré Mercier aborda de front l'épineuse question et la

47. *Upper Canada (1784-1841)* Toronto, 1963, p. 183.

48. *Ibid.*, p. 186.

trancha à la satisfaction de tous les Québécois anglophones comme francophones.

C'est en 1814 que le pape Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus dans tous ses droits et privilèges. Dès lors se posa avec acuité, au Canada français, le problème de la rétrocession des biens des Jésuites. Biens dévolus à la Couronne en 1800, après la mort du Père Casot, mais qui, quatorze ans plus tard, devaient en toute équité retourner à leurs anciens propriétaires.

De 1814 à 1888, c'est-à-dire pendant soixante-quatorze ans, maintes solutions conçues et proposées aboutirent à un échec. La difficulté était de taille : comment s'y prendre pour restituer aux Jésuites des biens, souvent dilapidés, sans léser les intérêts de ceux qui, légitimement ou non, en étaient devenus les propriétaires ? Deposséder ceux-ci au bénéfice de ceux-là eût été donner dans un guêpier.

C'est alors qu'une idée géniale vint à l'esprit du grand Mercier. Aux Jésuites qui renonceraient définitivement à rentrer en possession de leurs biens, il voulait accorder, à titre d'indemnisation, la somme de \$400,000.

Solution juste ! Qui l'affirme ? Nul autre que Edgar McInnis⁴⁹, historien protestant : « The basis of settlement was not unreasonable. »

Solution généreuse et même magnanime quand on se remémore les épithètes hardies d'Arthur Lower : dans la première moitié du siècle, de l'argent *catholique*, provenant de ces biens, avait sustenté une éducation *protestante*.

Solution qui n'avantageait pas trop, il s'en fallait de beaucoup, les Jésuites, puisque leurs biens étaient évalués à quelque deux millions de dollars : on trouve ce chiffre dans l'ouvrage de Mason Wade⁵⁰ et dans celui de Castell Hopkins⁵¹.

49. *Canada*, p. 364.

50. *The French Canadians*, p. 353.

51. *Canada*, p. 378.

Solution qui rallia tous les suffrages — anglophones comme francophones — dans les Chambres haute et basse du Québec. Le même Mason Wade le reconnaît sans circonlocution ni réticence : « The bill was passed unanimously by both Houses in the Quebec Legislature. »^x

Alors pourquoi l'adoption de cette loi suscita-t-elle l'effervescence de tant d'esprits sectaires dans le Haut-Canada ? Tout simplement parce que Mercier avait là-dessus consulté le pape.

Le pape intervenait ainsi dans les affaires publiques d'une province britannique. N'était-ce pas là, au sentiment des chefs orangistes et de leurs cohortes, l'abomination de la désolation dans les Lieux saints ?

C'en fut assez pour galvaniser tous les francophobes qui, avec frénésie, reprirent en chœur leur rengaine nullement périmée : *No popery ! No French domination !*

Il se fonda même une société appelée *Equal Rights Association* que dirigeaient des Orangistes de la plus stricte observance. Et tous de hisser leurs couleurs, de mettre flamberge au vent et de faire feu de babord et de tribord. On allait voir ce qu'on allait voir !

Le caractère hypocrite de cette levée de boucliers n'a pas échappé au regard perspicace de Mason Wade⁵² :

« The artificial character of the attack on the Jesuit Estates Act was indicated by the fact that it originated in Ontario, which was not affected by the measure, despite acceptance of the Act by the Quebec Protestants. »

Et le *Mail de Toronto*, dans son numéro du 14 mars 1888, de dévoiler le jeu :

^x Dans son récent ouvrage fortement documenté et intitulé *The Jesuites Estates Question, 1760-1888* (Toronto Press 1968), Roy C. Dalton affirme — et le R. P. Léon Pouliot a consigné ces chiffres à la page 485 du numéro de décembre 1969 de la *Revue d'Histoire de l'Amérique française* — que Léon XIII a ainsi réparti les \$400,000 : \$160,000 plus la commune de Laprairie à la Compagnie de Jésus ; \$100,000 à l'Université Laval ; \$40,000 à la Succursale de Montréal ; \$100,000 à partager entre les évêques.

52. *The French Canadians*, p. 425.

« If the British and Protestant element in Quebec will not save itself, we must try to save it for our own sake. »

Impuissants dans la Chambre d'Assemblée du Québec, les Orangistes comptaient de solides effectifs en Ontario. Dans la Chambre des Communes, à Ottawa, ils osèrent déclencher une offensive contre sir John A. Macdonald, grâce à la motion de l'un des leurs, le colonel O'Brien. Mais laissons parler, sur le palpitant sujet, le même historien :

« The most notable speeches in support of the O'Brien motion were those of Clark Wallace, Grand Master of the Orange Order, and Dalton McCarthy, the head of the Imperial Federation League (. . .) all viewing the Mercier measure as a threat to the Queen's supremacy and the rights of freeborn Englishmen. But in the face of the statement by C. C. Colby, the oldest English Quebec member that « there never was a minority in any country treated with more generosity than the Protestant minority in the Province of Quebec » (. . .) the Orange onslaught collapsed. The O'Brien resolution found only a handful of supporters. »

Cent-quatre-vingt-huit députés votèrent contre la motion du colonel O'Brien qui n'obtint que treize voix. On les appela, par dérision: « the noble thirteen ». Sir John A. Macdonald eut alors sur les lèvres un mot qui passera à la postérité. Ces nobles treize devinrent « the devil's dozen », la douzaine du diable! En anglais, le chiffre treize se rend quelquefois par « baker's dozen » ou « devil's dozen. »

Notons en passant un fait bouleversant: les chefs de cette « douzaine du diable » étaient, comme par hasard, les chefs du mouvement impérialiste et raciste dans le Canada anglais de l'époque. Et O. D. Skelton⁵³ s'en est bel et bien aperçu :

« The leaders of the noble *thirteen* were leaders of the imperialist movement: D'Alton McCarthy was the first president of the Imperial Federation League in Canada, Alexander Mc Neill its first vice-president, Colonel O'Brien, Colonel Tyrwhitt and

53. *Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier*, Toronto, 1921, I, p. 392.

Clark Wallace members of its first general committee and Colonel Denison a little later its moving spirit. »

Nul besoin de chercher midi à quatorze heures pour découvrir la cause du peu d'enthousiasme des Canadiens français à l'égard de l'impérialisme britannique. Cette cause s'étale ici dans toute son horreur.

Comme quoi, en cette rencontre comme en tant d'autres, Arthur Lower⁵⁴ a invité ses lecteurs au respect de la vérité historique lorsqu'il a prononcé, sur les Orangistes du Canada, le jugement définitif que voici :

« The Orange Order simply was Northern Ireland transferred to Canadian soil. Northern Ireland with all its turbulence, all its hatred, its shillelaghs and its ribbons. The ancient Irish wounds bled again through the Orangemen on soil that might better have been kept free from them. Since in the homeland, Northern Irishmen had from the late eighteenth century been accustomed to look to England for protection against the Catholics, they identified loyalty to England and the Protestant succession with good citizenship. There could be little room in such a creed for compromise with the Papists. It is difficult to see how a force whose constant endeavour seemed to be to pull the community apart could offer anything of a constructive nature (. . .) Orangemen as individuals, removed for a moment from their Orangeism, being men of energy, could and did have much to contribute, but the Order had little to give except hatred and confusion. Its record, over a century and a quarter, is one of consistent antagonism to the every idea of a Canadian nation. »

* * *

Il faut juger l'Institution royale non pas du point de vue de Sirius, mais avec un sens vif des réalités canadiennes en n'oubliant pas le fait majeur dans l'histoire du Canada, depuis 1760 jusqu'à nos jours : l'état de guerre entre Anglo-Canadiens et Franco-Canadiens. Guerre tantôt ouverte, tantôt larvée, qui a connu peu d'ac-

54. *Canada, Nation and Neighbour*, p. 110.

calmies. Guerre entre une majorité française et, jusqu'en 1850, une minorité anglaise qui disposait de tous les leviers de commande, sauf celui de l'éducation.

L'Institution royale : initiative que déclencha un sanhédrin de francophobes, afin d'avoir bien en mains le premier ministère de l'Éducation au Québec, clef de voûte de la survivance française au Canada.

Il ne faut pas être grand sorcier pour s'apercevoir que l'enjeu était de taille.

En ces très graves conjonctures, l'épiscopat québécois semble s'être inspiré des deux premiers mots d'un distique d'Ovide : *Principiis obsta !*

C'est-à-dire « opposez-vous au commencement du mal ». Sinon ce mal grandira; le grain deviendra l'arbre géant qui résistera à la cognée du bûcheron.

Les Plessis, les Lartigue, les Panet — tous *defensores civitatis*, défenseurs de la cité canadienne-française — ont éloigné leurs ouailles des sirènes anglicisantes de l'Institution royale que dirigeait presque toujours, à l'époque critique de la première moitié du XIX^e siècle, un évêque anglican.

Foin de l'instruction s'il fallait l'acquérir à ce prix! Foin d'une compromission coupable et d'une dangereuse promiscuité! Et le pivotant de l'affaire, c'est que nombre d'historiens anglo-protestants approuvent nos évêques d'avoir fait la sourde oreille à tant d'invitations intéressées.

Les voit-on acceptant, dans le domaine de l'éducation, un poste subalterne et se plaçant, de gaieté de coeur, sous la tutelle d'un lord-évêque anglican? Lui qui se croyait sans doute choisi par un décret nominatif de la Providence pour tirer les Canadiens français de leur état d'ignorance et les hisser au rang d'anglophones protestants!

Il y aurait eu alors, dans le Canada français, beaucoup plus de servilité que de servitude.

Solliciter la protection d'un lord-évêque, astre central autour duquel gravitaient des satellites, eux aussi anticatholiques et anti-français? Cette protection se fût avérée non pas le bouclier qui défend le guerrier, mais le baume qui préserve le cadavre.

Séraphin Marion